



# Pour une résidence croisée sur le territoire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay :

« Tous à l'Abri »

## APPEL A CANDIDATURE A UN COLLECTIF PLURIDISCIPLINAIRE

Un projet porté par la Communauté de  
Communes de Thann - Cernay (Abri  
mémoire)

En partenariat avec le Parc naturel  
régional des Ballons des Vosges

Candidature à déposer pour le :  
21 juin 2021



---

## Contexte

### Au sein de la Communauté de Communes de Thann-Cernay : l'Abri mémoire, un site patrimonial culturel singulier ouvert sur le monde.

Proche de l'Hartmannswillerkopf (HWK), l'Abri mémoire à Uffholtz a été aménagé dans la plus ancienne maison du village datant de 1581. Au début du 20ème siècle, elle est transformée en hôtel – café. Pendant la guerre 1914-1918, les Allemands qui occupaient le village la transformèrent en abri sanitaire.

En 2010, le bâtiment est rénové et renommé, l'Abri mémoire. Il est géré par la Communauté de Communes de Thann - Cernay. Sa philosophie « L'Histoire s'écrit, la mémoire se transmet et la Paix se donne ».

L'Abri mémoire comprend :

- un espace d'exposition temporaire,
- un centre de documentation,
- un espace de projection pour des conférences et des ateliers pédagogiques,
- une résidence d'artiste, espace de travail et de création
- un café convivial intitulé « A l'Abri » géré par le Foyer Saint-Erasme qui y propose une programmation variée.

Il a accueilli de 2755 en 2011 à 11 805 visiteurs en 2019 dont 4000 élèves. Il collabore à de nombreuses actions avec le Comité du Monument national du HWK, les Amis du Hartmannswillerkopf, la Ligue de l'enseignement dans le cadre des « Chemins de la mémoire » et l'Ecole de la Paix de Grenoble.

Près de 15 artistes ont déjà été hébergés au sein de cette maison du 16ème siècle pour mener des résidences sur des périodes variant de 2 semaines à 3 mois.

Après 10 ans de fonctionnement, la collectivité a souhaité réinterroger le Projet Scientifique et Culturel et les activités de ce centre de ressources et de médiation traitant de la Première Guerre mondiale, de la résolution des conflits, de la Paix et de la citoyenneté afin qu'il porte son regard sur des thématiques actuelles et des enjeux contemporains.

Les travaux de bilan et diagnostic réalisés avec l'expertise du Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont notamment fait ressortir le besoin d'aborder la thématique de l'abri.

En effet, le bâtiment a été utilisé comme « Sanitätsunterstand » (abri sanitaire) durant la Première Guerre mondiale par les soldats allemands et a été le lieu refuge de nombreux d'entre eux, victimes des combats, mais aussi des maladies. Lors du Second conflit mondial et des combats de la Libération, la famille propriétaire Burger, accueille plusieurs dizaines d'habitants composés de familles entières.

L'année 2020 marque à la fois celle des dix ans de l'ouverture de l'Abri Mémoire et du bouleversement lié à la crise de la Covid au sein de notre société. Derrière ce passé douloureux et le contexte tragique que les populations d'aujourd'hui connaissent en raison de la crise

---

sanitaire, la communauté de communes de Thann-Cernay et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont souhaité collaborer pour expérimenter une résidence pluridisciplinaire destinée à réactiver la notion « abri » en mobilisant la création artistique de toutes disciplines confondues, les sciences humaines et sociales, l'architecture et ou le design.

Avec la résidence, « Tous à l'Abri » (nom provisoire), la Communauté de Communes de Thann-Cernay affirme la place singulière de l'Abri mémoire. Cette expérimentation doit permettre d'accompagner le repositionnement de cet équipement culturel et de le faire rayonner sur le territoire communautaire

Composant avec les identités culturelles locales, la collectivité offre l'occasion de les mettre en dialogue et de porter sur le monde un regard libre et sensible.

Aux côtés de la Communauté de Communes de Thann - Cernay, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a co-conçu ce projet et a inscrit cette résidence comme une expérimentation nouvelle dans le cadre de sa programmation culturelle. Il souhaite ainsi poursuivre et affirmer le soutien apporté à l'abri-mémoire depuis sa création et s'associer à cette nouvelle étape.

***L'Histoire s'écrit***  
***La mémoire se transmet***  
***La paix se donne***

---

# 1 / OBJET DU PROJET : RESIDENCE CROISEE ET PLURIDISCIPLINAIRE

Les 10 ans de l'Abri offrent le cadre d'une résidence croisée menée par l'Abri mémoire, service de la Communauté de Communes de Thann-Cernay en co-construction avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et les institutions culturelles de l'espace communautaire.

Au croisement de la valorisation des patrimoines et de la création artistique, il est proposé d'expérimenter une résidence pluridisciplinaire « Tous à l'Abri » à destination des habitants du territoire communautaire.

L'idée est de :

- faire intervenir un collectif mêlant artiste(s) de toutes disciplines confondues et professionnel(s) des sciences humaines et sociales, architecte(s) et ou designer(s) qui travaillera à l'échelle communautaire, sur la notion « **d'Abri** ». Ils produiront une création ouverte à tous qui sera restituée auprès des habitants.
- créer des liens entre l'Abri mémoire et les habitants de l'ensemble de l'espace communautaire (notamment en direction des jeunes et des publics éloignés de la culture), afin qu'ils partagent un projet et un processus de création.  
Il s'agit de provoquer des échanges, interroger la vie et le concept tant sur un plan historique, artistique, sociologique ou philosophique, afin de participer de près à une aventure de création.

Le service des affaires culturelles dont fait partie l'Abri mémoire assure la maîtrise d'ouvrage de l'appel à candidature et de la résidence. La gestion du projet sera menée en co-construction avec les partenaires du projet (voir Comité de pilotage) et les membres du collectif sélectionné.

Le projet est souple dans sa mise en œuvre. Il se construit au fur et à mesure avec les partenaires et les membres du collectif qui seront choisis. Il sera le fruit de la collaboration et de la co-construction. Les besoins seront précisés en fonction du projet du collectif qui pourra évoluer au contact de la réalité du terrain et des rencontres.

## 2 / LE TERRITOIRE DE LA RESIDENCE

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est située dans la Région Grand Est au sein de la Collectivité Européenne d'Alsace (Haut Rhin) et compte 16 communes avec deux bourgs centres (Thann et Cernay). La Communauté de Communes de Thann-Cernay et une partie des 16 communes de la CCTC adhèrent au Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

L'Abri mémoire se situe dans la commune de Uffholtz et est géré depuis son origine par la Communauté de Communes de Thann-Cernay au sein du service des Affaires culturelles.

Fort de ses 38 000 habitants, l'espace communautaire compte un nombre important d'associations à vocations culturelles (Foyer Saint-Erasme, Fête de l'eau, etc.) et d'équipements de première importance en termes de médiations culturelles (les Médiathèques de Thann-Cernay, les Espaces Culturels de Thann-Cernay, la Fondation F. Schneider, l'Historial du HWK).

---

L'espace communautaire occupe un territoire avec une grande diversité de paysages. Sa partie orientale se compose de la plaine d'Alsace. Elle se compose de vallées et de montagnes caractéristiques du massif vosgien dans sa partie occidentale.

L'Abri mémoire au même titre que d'autres établissements complètent l'offre touristique relative à la mémoire. L'expérience désastreuse du Premier conflit mondial, qui a fortement marqué le territoire qui se trouvait sur la ligne de front à proximité des combats importants du Hartmannswillerkopf qui a fait plus de 7 000 morts, doit être le prétexte à l'ouverture aux notions de citoyenneté et de paix en favorisant une approche franco-allemande et européenne sur la résolution des conflits

### **3 / LE COLLECTIF PLURIDISCIPLINAIRE**

Pour cette résidence, est attendue l'intervention d'un collectif d'au moins 3 personnes : Artistes de toutes disciplines confondues, professionnels des sciences humaines et sociales (histoire, philosophie, ethnologie et sociologie), architecte et ou designer.

Si ce collectif pluridisciplinaire n'est pas déjà constitué, il peut se former pour l'occasion. L'appel à candidature est lancé à destination de professionnels. Les candidats devront pouvoir justifier de leur statut permettant notamment de recevoir des fonds publics dans le respect de la réglementation en vigueur.

### **4 / LES ATTENDUS DE LA RESIDENCE**

Les membres du collectif doivent jouer le jeu de l'immersion durant les périodes qui seront définies. Les temps et durées des périodes de résidence devront être suffisamment significatifs pour avoir le temps de la rencontre et devront prendre en compte des moments où les habitants sont disponibles, par exemple le soir et les week-ends. Au cours de la résidence, les membres du collectif seront amenés à rencontrer la population et à partager avec elle le processus de création.

Ce collectif est le « principe actif » de la rencontre et de la création, l'occasion d'une construction collective, qui interroge le territoire.

Il est demandé au collectif de travailler sur les aspects et les notions suivantes :

- Interroger et réactiver la notion d'abri via divers prismes (artistique, socio-ethno, historique, pédagogique...)
  - Confronter l'histoire, l'actualité et le devenir ;
  - Interroger les notions dedans/dehors ; provisoire ; précaire ;
  - Travailler autour de la construction, reconstruction et destruction, la préservation (lien avec l'histoire du massif des Vosges).
- Favoriser l'expression des habitants sur la notion d'abri
  - sur le basculement vécu depuis le début de la crise sanitaire ;
  - sur leur rapport au temps et à l'espace ;
  - à partir de ces mémoires, interroger le contemporain et tirer des enseignements pour l'avenir pour le bien-être de chacun et le rapport aux autres et à l'environnement.

- 
- Construire et proposer des actions en proximité avec les habitants
    - Développer des actions culturelles en lien avec le processus de création mené par le collectif : actions de médiation, de transmission, d'éducation artistique et culturelle ;
    - Disposer de facultés en médiation auprès des scolaires (qui constitue l'un des public cible de l'Abri mémoire). Un regard particulier est demandé en direction des jeunes du territoire ainsi que des publics éloignés de la culture ;
    - Proposer un projet intégrant le lieu de résidence.

## 5/ MOYENS MIS A DISPOSITION

Dans le cadre de cette résidence, l'Abri mémoire mettra à disposition pour le projet des moyens humains, logistiques et financiers, selon ses possibilités.

### Hébergement

Un ou plusieurs logements seront mis à disposition du collectif selon les besoins exprimés. - Hébergement du collectif au sein de la résidence (45 m<sup>2</sup>) peut accueillir deux personnes et un logement peut être mis à disposition dans un bâtiment voisin.

### Appui technique et logistique

En fonction des besoins, la CCTC pourra mettre à disposition des membres du collectif un espace de travail et du matériel dont elle dispose. Le collectif aura la possibilité d'être aidé par les agents ou des bénévoles qui seront à mobiliser selon leurs disponibilités pour une assistance matérielle : assistance pour charger, installer...

Mise à disposition du personnel (un agent et le responsable de la structure) de l'infrastructure pour accompagner le projet du collectif (conseils ainsi que l'accès au centre de ressources et de documentation)

### Budget

Le collectif percevra une bourse dont le montant sera déterminé en fonction des besoins exprimés par le collectif dans la limite du budget global fixé à **20 000 € TTC**.

La bourse couvrira tous les postes de dépenses liées à la conception et à la réalisation des productions et créations artistiques, salaires et défraiements des membres du collectif ; matériel, logistique, frais de séjour (alimentation) et de transport dans la gestion quotidienne de la résidence.

Le collectif devra avoir son véhicule personnel pour toute la durée de la résidence.

Un premier versement de 30% sera effectué à la signature d'une convention de partenariat avant l'arrivée du collectif, puis 50% à mi-parcours et le solde de 20% à l'issue du projet.

---

## 6 / CHOIX DU COLLECTIF

### Calendrier

Le choix du collectif se fera en plusieurs étapes.

Une première sélection se fera sur dossier.

A remettre pour le **lundi 21 juin inclus**, par mail et courrier postal aux coordonnées suivantes :

Communauté de communes de Thann-Cernay  
Abri mémoire d'Uffholtz  
3 A rue de l'Industrie 68700 CERNAY  
[n.vignos@cc-thann-cernay.fr](mailto:n.vignos@cc-thann-cernay.fr)

Parc naturel régional des Ballons des Vosges  
1 rue du Couvent 68140 MUNSTER  
[m.doyen@parc-ballons-vosges.fr](mailto:m.doyen@parc-ballons-vosges.fr)

Le dossier devra comporter :

- une lettre de motivation
- une note d'intention de deux pages maximum en réponse à l'appel à candidatures,
- un dossier présentant des expériences menées dans des territoires avec des habitants.
- une présentation du collectif ou de l'équipe (CV) et des éventuelles autres personnes mobilisées (régisseur, technicien...).

Le comité technique se réunira **début juillet** afin de retenir, à partir de ce dossier, **3 collectifs**.

Les collectifs seront informés du résultat par mail la semaine 27.

**Les trois collectifs présélectionnés seront ensuite invités à séjourner deux jours (une nuit) à l'Abri Mémoire dans la période du 6 au 16 septembre 2021** pour mieux appréhender le territoire et rencontrer les partenaires du projet.

***Le séjour du collectif présélectionné est indispensable pour pouvoir participer à l'appel à candidatures.***

**Pour le 8 octobre 2021**, les collectifs présélectionnés devront : rédiger un pré-projet avec la démarche proposée, les pistes d'actions envisagées avec les habitants, le calendrier des interventions (présence de l'équipe pluridisciplinaire sur le territoire), un budget prévisionnel qui précisera les montants réservés pour la création : salaires des membres du collectif et le défraiement des éventuelles autres personnes (techniciens ou autres) que le collectif pourra mobiliser pour la réalisation de la création, les frais matériels de création et les frais de déplacement

**Semaine 41 : audition avec le comité technique.** Cet entretien se déroulera à l'Abri mémoire d'Uffholtz. Le collectif sera choisi à la suite de l'audition.

**La résidence se déroulera entre le 11 novembre 2021 et les journées européennes du patrimoine 2022 selon le calendrier que proposera le collectif pluridisciplinaire et validé avec les partenaires.**

---

## Défraiements

Pour les collectifs présélectionnés qui seront choisis à la première étape, un budget forfaitaire maximal sera mobilisé pour contribuer à l'indemnisation des déplacements, repas et pour le travail que représente l'écriture du préprojet.

L'organisation d'un hébergement sur place est à l'étude.

Les défraiements devront être motivés sur présentation de justificatifs et RIB. Le budget forfaitaire alloué ne dépassera en aucun cas le montant du plafond fixé par la Communauté de Communes de Thann-Cernay

## 7 / COMITE DE PILOTAGE

La sélection et le suivi du projet de résidence sera assuré par un comité de pilotage et technique qui se compose des membres suivants :

La communauté de communes Thann-Cernay maître d'ouvrage de la résidence croisée représentée par des élus et techniciens

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

La Direction régionale des Affaires Culturelles Grand Est

La Région Grand Est

Scènes et Territoires

La Ligue de l'Enseignement, fédération du Haut-Rhin

## 8 / CONTACTS

### Abri mémoire d'Uffholtz

Nicolas VIGNOS, Responsable :

3A – Rue de l'Industrie -68700 CERNAY

03 89 83 06 91

[nvignos@cc-thann-cernay.fr](mailto:nvignos@cc-thann-cernay.fr)

### Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Mathilde Doyen, chargée de mission patrimoine culturel

1 rue du couvent 68140 Munster

06 07 41 72 09

[m.doyen@parc-ballons-vosges.fr](mailto:m.doyen@parc-ballons-vosges.fr)